L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 6 FEVRIER 1881. 54me Année.

DUPUOY & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 6 FEVRIER 1881

Entered at the Post office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN

Par H. Stern & Cie., au No 35, rue de Chartres, meubles et boulerie.

A Pomeau et à l'amiable.—M. Albert Pomeau, agent, offre à l'encan, samedi matin, 12 février, à 11 heures de midi, et ensuite à l'amiable, ce même jour et les jours suivants dans les pièces non réclamées du fameux dépôt de M. Otto Schwarzer, rue Baronne No 27, sur l'emplacement l'intérêt n'a pas été payé par le sous 1880. L'assortiment se compose de très belles articles.

LA REFORME

FÉLIX LIMET.

CONCLUSION.

(Extrait de la *Revue Britannique* de février 1881)

(Voir l'*Abeille* des 4 et 5 février.)

Les règles indiquées par M. Hayes sont si justes et si simples qu'elles sont presque des lieux communs; mais il ne suffit pas de les répéter à satiété dans des discours, quand, dans la pratique, on fait tout le contraire. C'est ce que constate lui-même M. Hayes, à propos des examens et des concours exigés déjà par des lois passées en 1853 et en 1855 pour certaines branches de service. "Dans la pratique, dit-il, ces examens n'ont pas toujours été accessibles à des personnes méritantes qui auraient désiré être examinées; le favoritisme officiel et l'influence de parti paraissent avoir, en règle générale, désigné exclusivement ceux à qui il a été permis de paraître devant les conseils d'examen, les examinateurs eux-mêmes étant exposés, de la part des candidats ostensiblement, à une pression à laquelle il leur était difficile de résister." Ce message était à peine envoyé au Congrès, que M. Hayes se donnait un démenti à lui-même, en mettant à la retraite le général Orth, commandant du département du Texas, âgé seulement de soixante-deux ans, uniquement parce que ce général avait exprimé ses préférences pour la candidature du général Hancock.

La première commission de réforme, nommée sous le président Grant, avait déposé son rapport en avril 1874; l'attention du Congrès avait été appelée sur ce rapport par deux messages de ce président, en avril et décembre 1874; mais le Congrès avait négligé de voter les allocations nécessaires à la continuation des travaux de la commission. M. Hayes n'a pas été plus heureux que son prédécesseur, et c'est en vain qu'il a réitéré ses recommandations pour obtenir des allocations. La réforme du service civil paraît être bonne tout au plus à servir de réclame électorale aux partis; mais, quand il s'agit d'exécution, on ne trouve plus personne. M. Hayes constate bien moins les bons résultats qu'aurait eus dans une sphère restreinte l'application de la règle des concours pour certains emplois des douanes et des postes. Le message se termine par une allusion à l'ingérence des fonctionnaires fédéraux dans les élections et aux contributions forcées auxquelles ils sont soumis par leur parti. "Il n'est pas facile, dit-il, de définir la limite de l'action des fonctionnaires. Tandis que leur droit d'avoir et d'exprimer librement leurs opinions ne peut être mis en question, il est clair qu'il ne peut leur être permis de consacrer à d'autres objets le temps qui appartient à l'accomplissement de leurs fonctions, ni d'employer leur autorité à imposer leur opinion, ni d'contribuer ceux qui ont des opinions différentes à agir dans leur sens." Enfin M. Hayes n'est pas opposé aux contributions volontaires; mais il objecte aux levées forcées sur les salaires des employés publics. Malheureusement un rapport d'un comité du Sénat, en date du 2 avril 1880, a constaté que la loi de 1876, qui interdisait les levées forcées par des employés du gouvernement sur leurs subordonnés dans un intérêt de parti, était restée lettre morte, et qu'elle avait été violée, en 1878, par la moitié environ de ceux passant 100,000 dollars pour le fonds électoral du parti républicain. Comme nous l'avons dit, dans la dernière campagne présidentielle de 1880, toute armée des fonctionnaires fédéraux a été mise en réquisition, pour soutenir personnellement et presque ouvertement la candidature de M. Garfield. Or, quand on songe que ce candidat n'a obtenu son succès que parce que le principal Hancock qu'une pluralité d'un peu plus de 1,000 voix sur plus de 9 millions de suffrages exprimés, il faut avouer qu'il doit son élection au système abusif à la réforme duquel il est invité à employer son influence et son pouvoir.

Dans leur programme pour la campagne présidentielle de 1876, les républicains posaient ainsi les principes de la réforme du service civil :

"5° D'après la constitution, le président et les chefs de département doivent faire les nominations aux emplois, le Sénat doit donner son avis et son consentement sur les nominations, et la Chambre des représentants doit accuser et poursuivre les fonctionnaires infidèles. L'intérêt du service public demande que ces distinctions soient respectées, que les sénateurs et les représentants qui seront juges et accusateurs, ne dictent pas les nominations aux emplois. La règle très-raisonnable pour les nominations d'avoir égard à l'honnêteté, à la fidélité, à la capacité des candidats, en donnant un parti qui est au pouvoir les emplois dans lesquels il est nécessaire, pour l'harmonie et la force de l'administration, que la politique soit représentée, mais en exigeant que tous les autres soient remplis par des personnes choisies uniquement en égard à l'efficacité du service public et au droit des citoyens de participer à l'honneur de servir fidèlement le pays."

Dans la campagne présidentielle de 1880, au contraire, le programme républicain se borne à un simple vœu de la réforme du service civil, tandis que le programme des démocrates la réclame expressément. Cela s'explique par l'accueil défavorable fait par le parti aux sentiments de M. Hayes. Que serait-il arrivé en effet le parti si le fameux ordre du 22 juin 1877, interdisant aux employés fédéraux de prendre part à la direction des organisations politiques, aux caucus, aux conventions ou aux comités électoraux, eût été pris à la lettre? C'était un ordre bien extraordinaire, disait le *Tribune*. Le président ignorait-il que toute l'organisation du parti républicain était dans les mains des hommes à qui il demandait on de livrer cette organisation à d'autres, ou d'abandonner les places qu'ils avaient? Les fonctionnaires prenaient que le parti ne pouvait exister sans eux, que les masses de votants ignorants ne manqueraient plus que faire sans ceux qui leur servaient de serpents instructeurs et qui savaient les rallier avec leurs bannières ou leurs trahisons. Bref, le parti républicain n'était pas prêt à se suicider pour donner satisfaction aux belles idées de réforme de M. Hayes. Les sceptiques méditaient en doute la sincérité des démocrates, et il est certain que ce qui a exigé les fonctionnaires et employés fédéraux à travailler avec tant de zèle à l'élection de Garfield, c'est la conviction [illegible] que, si les démocrates [illegible]voir, toutes les places [illegible]s à des hommes de ce [illegible]récompense des services rendus [illegible]s faits pour soutenir les campagnes électorales de 1860 à 1880. Les démocrates n'auraient pas manqué de prétextes pour soutenir qu'un changement complet de personnel était avant tout nécessaire pour procéder à une réforme radicale du service civil, et, si bien intentionné qu'eût été le général Hancock, il eût peut-être été impuissant à résister aux exigences de son parti. Un abus auquel est attachée depuis si longtemps l'existence même des partis est très difficile à détruire. Si le fonds électoral du parti au pouvoir est formé en grande partie avec les [illegible] prélevés sur les occupants des emplois, les ressources du parti adverse viennent principalement des contributions fournies par les nombreux candidats aux emplois, qui, désespérant d'obtenir un véritable débouché de confiance, que le parti dont ils pas leurs efforts ne leur donnât pas les récompenses sur lesquelles ils ont compté. On tourne ainsi dans un cercle vicieux perpétuel.

Les principes qui doivent régir la matière ne sont douteux pour personne. Les abus dans les partis les ont signalés, la nécessité de la réforme, tout le monde la proclame, l'exemple de la Grande-Bretagne indique qu'elle est possible. Mais comment sortir de l'impasse dans laquelle l'Union américaine s'est de plus en plus profondément embourbée depuis Jackson, c'est là le problème qu'il s'agit non de résoudre, car la solution est connue, mais qui se pose encore comme inextricable, à cause de la barrière que l'intérêt de parti oppose à l'application de la solution. Nous sommes encore loin de l'époque où l'art de gouverner les hommes sera élevé au rang d'une science purement administrative et où, les affaires publiques pouvant être gérées suivant des règles fixes, la politique cessera d'être un mal nécessaire de société, de même que nous sommes loin encore de cette pacification universelle, rêvée par des esprits généreux, et qui permettra aux nations de se passer de diplomatie. Dans l'état actuel des sociétés, les partis sont nécessaires à la vie et au développement d'un [illegible] et l'antipathie des partis entraîne [illegible] qui ne sont [illegible] Mais, dans ce combat [illegible] lorsque le pouvoir passe des [illegible] parti à celles d'un autre, ce [illegible] un principe de remplacer certaines [illegible] par des hommes qui [illegible] harmonie complète d'opinion avec le pouvoir nouveau, et qui puissent, conséquemment, coopérer à l'action commune de la force dirigeante pour faire prévaloir telle ou telle politique gouvernementale. C'est ainsi surtout dans les pays où les partis sont séparés par des différences fondamentales sur les principes même du gouvernement, que cette unité de vues parmi les agents exécutifs du pouvoir peut être jugée indispensable. Mais faut-il étendre cette règle à l'universalité des services publics? Nul n'oserait le prétendre. Il est des fonctions qui n'ont aucun caractère politique, qui sont et doivent rester étrangères à la politique, car elles doivent s'exercer dans l'intérêt de tous. Les administrations des douanes, des postes et quantités d'autres branches de service public sont dans ce cas. Ainsi en est-il de l'armée et de la marine. Comme l'a dit le président Hayes et comme le proclamait le programme républicain de 1876, tous les citoyens doivent être admis, suivant leur capacité, au droit et à l'honneur de servir fidèlement le pays. Dans une république plus encore que dans une monarchie, cette règle doit être appliquée, et l'esprit même des institutions républicaines veut que les citoyens deviennent de plus en plus indépendants des gouvernants, qui ne sont que les mandataires de, suivant l'expression consacrée, des corporations populaires administrant les services du peuple. Cette tendance est traduite par États-Unis par l'application plus du système électif à la plupart des emplois locaux de municipalité, de comté et d'État. Malheureusement ce système a produit aussi ses abus, et ces abus ont quelquefois dépassé ceux de la nomination directe. Mais, dans les États, dans les comtés, dans les villes, l'élection contre le système électif pour la magistrature et quantité d'emplois subalternes. Personne ne demande, en conséquence, à appliquer le système électif aux emplois de l'administration fédérale. Ce qu'on veut, c'est arriver à constituer une administration stable avec des règles fixes de nomination, de recrutement, d'avancement et de révocation, une administration qui ait qu'une mission, celle de servir le public et non plus un parti. Si la tâche est difficile et même périlleuse pour un président démocrate porté au pouvoir par un parti qui en a été exclu depuis vingt ans, et qui aurait eu, conséquemment, à satisfaire des convoitises d'autant plus ardentes qu'elles avaient été longtemps contenues, il semble qu'elle devrait être plus facile à un président républicain qui va trouver une administration organisée appartenant à son propre parti, déjà égarée dans une certaine mesure par son prédécesseur, et qui contient un grand nombre de fonctionnaires ayant au moins l'expérience de ce qu'ils ont à faire. C'est cette pensée qui a inspiré la démarche faite le 26 novembre auprès du nouveau président élu, M. Garfield, par les délégués de l'Association républicaine indépendante de New-York. La réponse faite par M. Garfield n'a guère d'encourageant. Exprimer l'espoir que le Congrès donnera son appui à l'établissement d'une base légale pour les nominations, c'est presque un échappatoire de la part de celui à qui la constitution donne le pouvoir de faire les nominations d'une façon indépendante et de choisir conséquemment des ministres et des chefs de service soumis aux règles qu'il leur imposera. Il serait d'autant plus facile à M. Garfield d'apporter une grande indépendance dans l'exercice de ce haut prérogative, que la nouvelle démocratique du Sénat sera naturellement disposée à confirmer toute nomination exempte d'esprit de parti. Il n'aurait qu'à revenir aux pratiques suivies par les premiers présidents de la république. S'il a été de la volonté de feu d'un président Jackson, pour opérer une révolution complète dans les usages et introduire dans le gouvernement la règle funeste de la rotation des emplois, il suffirait il pas de la détermination bien arrêtée d'un autre président pour effectuer un retour aux saines pratiques des premiers temps de la république et pour donner ainsi satisfaction aux vœux unanimes du peuple américain, les politiciens non compris? Mais le meilleur est que la source même du pouvoir est elle-même corrompue. Un président élu par l'aide des politiciens investis des emplois, ne se considère pas comme le président du peuple, mais comme le président de son parti. Le mot a échappé à Grant dans un accès de naïveté. Mal qu'a pris à Andrew Johnson d'avoir voulu être un président national, ne connaissant ni section, ni parti, et Hayes à lui-même encourt bien des inimitiés, à cause de ses velléités de réforme. M. Garfield est trop politicien pour atteindre